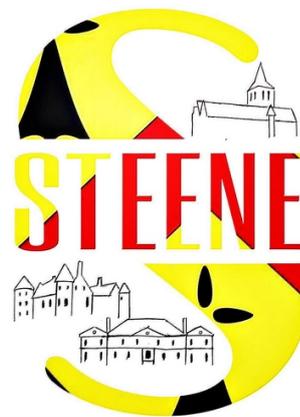




LA LETTRE DE VOTRE MAIRE

Avril 2021 - n° 3



CRISE SANITAIRE – ACTE 3 PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis un an, nous vivons avec la Covid-19. Les jours se suivent et se ressemblent.

Souvenez-vous hier, on nous disait : « **après la pandémie de la Covid-19**, il y aura « **le monde d'après** ». Nous voilà en 2021, un peu plus d'un an après l'arrivée du virus sur le continent, et le monde d'après a disparu. Sans cesse repoussée, **la fin de la crise est un concept de plus en plus insaisissable**, mais **pas pour autant inaccessible**.

La campagne de vaccination, qui a débuté en France en décembre dernier et qui s'accélère depuis quelques semaines, **est une étape importante pour protéger la population**, notamment les plus fragiles d'entre nous, et aider notre pays à sortir de cette crise le plus rapidement possible. Ainsi, **je souhaite que tous les Steenois et les Steenoises qui en feront la demande puissent avoir accès facilement au vaccin**, quel que soit le centre choisi.

Je souhaite que tous les steenois puissent avoir accès facilement au vaccin.

L'objectif est simple : nous permettre à tous de retrouver des conditions de vie et d'activité les plus normales possibles.

Au-delà de ces souhaits, l'équipe municipale poursuit sans relâche son travail et sa mobilisation pour et aux côtés des Steenois, en lien avec nos partenaires locaux, départementaux et régionaux.

N'ayons pas peur d'aller de l'avant. Avançons ensemble pour ouvrir bientôt de nouveaux chapitres de notre vie commune porteurs de joie et d'optimisme retrouvés.

En ces temps incertains : **restons vigilants, solidaires et mobilisés.**

Prenez soin de vous !

Votre Maire,
Alain Dairoux

Jeudi 18 mars, le Conseil municipal a voté **le budget 2021** de notre commune. Ce budget a amené la municipalité à se projeter au-delà de cette seule année 2021.

En effet, c'est au travers d'une vision à plus long terme que nous avons décidé d'établir notre stratégie budgétaire. Cet horizon, nous le défendons, d'une part car nous souhaitons **maintenir un cadre de vie de qualité au profit des habitants** et, d'autre part, parce que **nous le devons aux générations futures**.

La commune de Steene, comme toutes les collectivités locales, connaît une chute brutale des dotations de l'Etat depuis plusieurs années. Ce sont donc des recettes en moins pour le budget de la ville.

Le désengagement de l'État au soutien financier des collectivités locales a été particulièrement intense. À Steene, depuis 2011, on constate une baisse de 42 000 euros cumulés de la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale dotation financière de l'État.

En 2018, l'État a décidé la **suppression de la taxe d'habitation**, qui constituait une partie des ressources fiscales des communes. Cette perte financière est bien compensée pour les collectivités locales, mais en se basant sur ce qu'elles auraient dû percevoir au moment de sa suppression. Cette somme, provenant du transfert de la part départementale de la taxe foncière, va ensuite être figée et ne sera plus indexée sur le nombre d'habitants éligibles à l'impôt.

Concrètement, à Steene, les recettes supplémentaires qui auraient dû provenir de la taxe d'habitation payée par les résidents installés dans les nouvelles constructions immobilières prévues dans les prochaines années ne seront donc jamais perçues.

Nouveau coup dur pour le budget communal !

La commune dispose de nombreux équipements vieillissants dont la rénovation devient pressante. Des opérations ont déjà été réalisées mais beaucoup reste à faire. Par ailleurs, la mise aux normes des bâtiments publics et des cheminements pour les personnes à mobilité réduite, nécessite des aménagements importants.

Nous devons préparer l'avenir de notre commune et être en mesure d'investir pour les prochaines générations

Nous devons également être prêts à répondre à des dépenses imprévues, comme celles que nous avons connues l'été 2020 avec les dégâts suite aux intempéries à la salle Devos.

Par conséquent, dans ce contexte, afin de préparer au mieux l'avenir, il est nécessaire d'améliorer ce qu'on appelle l'autofinancement. Autrement dit, il faut dégager des marges de manœuvre : nos recettes de fonctionnement doivent être largement supérieures à nos dépenses de fonctionnement. Cela permet en premier lieu de rembourser notre dette, mais aussi de financer une partie de nos investissements tout en limitant le recours à l'emprunt. Nous devons poursuivre une gestion prudente et raisonnable.

REPENSER NOS DÉPENSES

La commune a procédé depuis quelques mois à des réductions de dépenses. De nombreux efforts ont été effectués pour pouvoir conserver un même niveau de service avec des coûts moindres.

TROUVER DE NOUVELLES RESSOURCES

La municipalité a accentué la recherche de financements externes, avec le recours à des subventions versées par d'autres acteurs locaux et institutions publiques. Afin de renforcer cette dynamique, il nous faudra continuer à frapper à toutes les portes pour obtenir encore plus de subventions.

Il sera également **nécessaire d'augmenter, de façon modérée, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à partir de 2022**. Pour rappel, cet impôt s'applique uniquement aux propriétaires (particuliers et entreprises locales). **A noter qu'en 2021, comme en 2020, la commune n'a pas augmenté son taux appliqué pour cette taxe.**

En parallèle, **la taxe d'habitation est déjà supprimée pour 80% des contribuables et disparaîtra entièrement en 2023**. La revalorisation de la taxe foncière sera donc largement compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Ces mesures permettront de consolider la situation financière de la commune, en ramenant sa capacité de désendettement (principal indicateur de la santé financière d'une commune) à un niveau optimal.

Actuellement, la commune a une capacité de désendettement (*) de 13 années.

(*) La capacité de désendettement représente le nombre d'années dont la commune aurait besoin pour rembourser complètement sa dette)

Le budget 2021 de Steene permet de couvrir de nombreux domaines touchant à la vie locale.

Alors que les **dépenses de fonctionnement** (1 046 692,69 €) servent à financer le bon fonctionnement quotidien des services publics, les **dépenses d'investissement** (638 013 €) sont dédiées à l'entretien du patrimoine communal et à son renouvellement.

INFORMATIONS UTILES

COVID-19

Port du masque obligatoire



en agglomération



RAPPEL

- depuis le 27 février dernier, **le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la commune** (village et hameau) pour tout déplacement sur la voie publique en agglomération.

- tout **rassemblement de plus de 6 personnes** sur la voie publique au même endroit est **interdit**

- **annulation de toutes les manifestations ou fêtes locales** jusqu'à nouvel ordre.

- **La phase 1 des travaux de mise en sécurité et hors d'eau de l'église est terminée**. Une toiture provisoire a été installée sur la chapelle, dans l'attente du démarrage des travaux de la phase 2 espérés, selon les finances communales d'ici 2023.

Dans l'attente d'un **nettoyage important** de l'intérieur de l'église, l'accès à **l'édifice est interdit au public et aux offices** jusqu'à nouvel ordre.

- A l'heure actuelle, **le cimetière de Steene ne dispose plus de concessions libres**. Seul le colombarium pourra être proposé aux futures demandes des familles. La commune travaille sur le dossier de reprise de concessions funéraires non renouvelées ou « abandonnées » mis en place. Ce travail est long, car nous devons retrouver les familles et attendre leurs choix pendant une période prévue par la loi.

- **Benne à végétaux et conteneurs à verre**

**DÉPOSER VOS DÉCHETS RECYCLABLES
OU DÉCHETS VERTS,
À CÔTÉS DES CONTENEURS, C'EST**

La propreté, c'est nous
Le civisme, c'est vous

Article R 632-1 du code pénal :
tout contrevenant, particulier ou professionnel,
s'expose à une amende de 250 à 75 000 euros

**LES INCIVILITÉS,
ÇA SUFFIT !**